

## **Fiche d'Information pour les Victimes et Ayants Droit à Mayotte Accidents du Travail et Maladies Professionnelles**

### **1. Informations générales**

#### **Vous êtes victime d'un accident grave ou Ayant Droit ?**

Ce document vous informe sur vos droits, les démarches à suivre et les structures d'accompagnement disponibles à Mayotte.

Cette fiche est accompagnée d'un guide destiné aux victimes d'accidents du travail et à leurs familles, réalisé par la Direction générale du travail. Ce guide est également disponible sur le site du Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles. Scanner le QR code.



### **2. Vos droits en tant que victime ou ayant droit**

- Prise en charge des soins médicaux par l'Assurance Maladie
- Indemnisation en cas d'incapacité temporaire ou permanente
- Reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur (sous conditions)
- Droit à un accompagnement juridique et social

### **3. Démarches à suivre**

-  Déclarer l'accident à votre employeur dans les 24 heures
-  Consulter un médecin et obtenir un certificat médical initial
-  Transmettre les documents à la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM)
-  Suivre votre dossier auprès des organismes compétents

### **4. Comment porter l'affaire en justice**

#### **Voie civile – Faute inexcusable de l'employeur**

- La victime ou ses ayants droit peuvent saisir **le Pôle social du Tribunal judiciaire**.
- Objectif : faire reconnaître la faute inexcusable de l'employeur, c'est-à-dire le manquement à son obligation de sécurité.

En cas de reconnaissance :

- Majoration de la rente versée par la Sécurité sociale.
- Indemnisation complémentaire pour préjudices physiques, moraux ou économiques (souffrances, perte de revenus, frais non remboursés, etc.).

#### **Voie pénale – Plainte au procureur**

- En cas de négligence grave ou d'infraction au Code du travail, la victime (ou ses proches) peut :
- Porter plainte directement auprès du procureur de la République.
- Et/ou se constituer partie civile s'il y a déjà une enquête pénale (contacter l'enquêteur, police, gendarmerie ou l'inspection du travail).
- Le procureur peut décider de poursuivre pénalement l'employeur pour blessures involontaires, homicide involontaire, mise en danger de la vie d'autrui, etc.

#### **Soutiens utiles à mobiliser :**

- Avocat spécialisé en droit du travail / droit social / droit pénal du travail.
- Associations d'aide aux victimes.
- Syndicats, s'ils sont présents dans l'entreprise.
- Médecin du travail : peut attester de l'exposition à un risque, appuyer un dossier.
- Inspection du travail : le rapport d'enquête peut être demandé et transmis au procureur.

## 5. Structures d'accompagnement à Mayotte

### Inspection du Travail - Mayotte

 Adresse : 3 bis rue Mahabou BP 174 97600 Mamoudzou

 Téléphone : +262 639 76 38 21 (Secrétariat UC)

 Courriel : [deets-976.uc@deets.gouv.fr](mailto:deets-976.uc@deets.gouv.fr)

## 6. Avocats spécialisés en droit du travail et indemnisation

Si vous avez besoin d'une assistance juridique pour faire valoir vos droits, le Barreau pourra vous orienter vers un avocat compétent et adapté à votre situation :

### Barreau de Mayotte

Tribunal Judiciaire de Mamoudzou

Route nationale 1 - Kawéni

97600 Mamoudzou

Tél. 02.69.60.52.13

## 7. pôle social

Tribunal Judiciaire de Mamoudzou

Route nationale 1 - Kawéni

97600 Mamoudzou

Courriel : [cph.tj-mamoudzou@justice.fr](mailto:cph.tj-mamoudzou@justice.fr)

## 8. Organisations syndicales à Mayotte

Syndicat	Adresse	Courriel	Téléphone
CFDT	32 rue Marindrini 97600 Mamoudzou	<a href="mailto:cisma3@wanadoo.fr">cisma3@wanadoo.fr</a>	0269610081
CFE CGC	97 rue de la pompe 97600 Mamoudzou	<a href="mailto:mayotte.cfe-cgc@orange.fr">mayotte.cfe-cgc@orange.fr</a>	0269604410
CGT	2 rue de la Rocade 97600 Mamoudzou	<a href="mailto:cgt.mayotte@wanadoo.fr">cgt.mayotte@wanadoo.fr</a>	0269622090
FO	8 rue Foundi Mariame Boina 97680 Mamoudzou	<a href="mailto:mayotte@force-ouvriere.fr">mayotte@force-ouvriere.fr</a>	0639691513
CFTC	4 rue de l'Artillerie - 97400 SAINT-DENIS	<a href="mailto:cftc-reunion@wanadoo.fr">cftc-reunion@wanadoo.fr</a>	0262202250 0262412685
Syndicat SUD Santé et Sociaux de Mayotte (976)	54 rue Dahilou Mtsapere Mandzarisoa 97600 Mamoudzou	<a href="mailto:sudsantesociaux976@gmail.com">sudsantesociaux976@gmail.com</a>	

## 9. Contacts utiles en cas d'urgence

 Pompiers (18)

 SAMU (15)

 Police/Gendarmerie (17)

 **Ne restez pas seul(e), faites-vous accompagner !**

 **Ce document est mis à jour régulièrement pour une information fiable et actualisée.**